

L'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme



UN GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC POUR
LUTTER ENSEMBLE CONTRE L'ILLETTRISME

Pour l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base

L'illettrisme, un mot que l'on voudrait ne plus avoir à employer mais...

860 millions d'hommes et de femmes sont, dans le monde, confrontés à l'incapacité de lire et d'écrire, privés des plus simples compétences de base. Les pays industrialisés, où la scolarité est obligatoire, ne sont pas épargnés.

Pour qualifier cette situation, qui touche tous les âges de la vie, et la distinguer de celle de personnes qui ne sont jamais allées à l'école, la France a choisi le terme d'**illettrisme**. Un mot dur, qui suscite la réaction, l'indignation, mais qui est encore aujourd'hui nécessaire pour que ceux qui y sont confrontés ne soient pas oubliés car ils ont pour caractéristique de chercher à cacher une situation trop souvent synonyme d'échec.

L'illettrisme est un problème criant qui se tait.

Mettons-nous d'accord sur les mots

- Pour les personnes qui ont été scolarisées en France et qui n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture et des compétences de base pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante, on parle d'**illettrisme**.

Il s'agit alors de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit, avec les formations de base dans le cadre de la politique de lutte contre l'illettrisme.

- Pour les personnes qui n'ont jamais été scolarisées, on parle d'**analphabétisme**. Il s'agit pour elles d'entrer dans un premier apprentissage.

- Et enfin, pour les nouveaux arrivants dans un pays dont ils ne parlent pas la langue, il s'agit de son apprentissage. En France, on parle du "**Français langue étrangère**".

En finir avec les idées reçues...

Etre illettré, c'est ne pas disposer, après avoir été pourtant scolarisé, des compétences de base (lecture, écriture, calcul) suffisantes pour faire face de manière autonome à des situations courantes de la vie quotidienne : faire une liste de courses, lire une notice de médicament ou une consigne de sécurité, rédiger un chèque, utiliser un appareil, lire le carnet scolaire de son enfant, entrer dans la lecture d'un livre...

On a beaucoup d'idées reçues sur les personnes en situation d'illettrisme, dans une société où la reconnaissance se fonde trop souvent sur la seule réussite scolaire, et sans tenir compte des compétences acquises tout au long de la vie. Pour ne pas stigmatiser ceux qui sont confrontés à cette situation, il faut trouver le moyen de leur redonner confiance, pour qu'ils osent prendre le risque de réapprendre.

C'est une situation qu'il faut tenter de prévenir le plus possible car l'illettrisme prend souvent racine dès l'enfance, et même la petite enfance. Il s'agit de préparer l'entrée dans les premiers apprentissages, de conforter et de consolider les compétences de base tout au long de la scolarité obligatoire, mais aussi tout au long de la vie.

Sans être nécessairement synonyme d'exclusion, l'illettrisme peut isoler et freiner l'insertion sociale, l'accès à l'emploi et la mobilité professionnelle de ceux qui y sont confrontés. C'est une entrave au progrès individuel et collectif. Mais c'est une situation dont on peut sortir. Des hommes et des femmes de tous les âges et qui vivent dans des contextes très différents y sont confrontés ; les situations de rupture (échec scolaire, travail, santé, famille...) peuvent contribuer à cet effritement des connaissances, mais des solutions appropriées pour remettre en route les processus d'apprentissage existent pour tous.

C'est pourquoi il faut agir sur tous les fronts, à tous les âges de la vie, au plus près des personnes et des territoires, de manière coordonnée et pérenne si l'on veut vraiment prévenir et résorber l'illettrisme.

Agir contre l'illettrisme, c'est permettre à chacun d'acquérir ou de réacquérir ce socle fonctionnel, cette base de la base en lecture, écriture et calcul, ces compétences de base nécessaires aux actes simples de la vie quotidienne, pour être plus autonome dans sa vie familiale, professionnelle et citoyenne.

Plus de 3 millions de personnes concernées

Dès 2001, l'ANLCI a engagé avec l'INSEE et plusieurs de ses partenaires un travail de mesure du **nombre de personnes adultes en situation d'illettrisme sur le territoire métropolitain**, afin de savoir plus précisément où faire porter les efforts et comment articuler les actions.

L'enquête Information et Vie Quotidienne, conduite dès 2002 par l'INSEE, a été menée sur un échantillon représentatif de 10 000 personnes de la **population adulte âgée de 18 à 65 ans***, qui représente près de 40 millions de personnes. Puisqu'il s'agissait de mesurer l'illettrisme, c'est sur la partie de la population qui a été scolarisée en France qu'a porté l'exploitation de l'enquête, soit plus de 34 millions de personnes.

Un **module de tests spécialement conçu avec l'ANLCI** a été utilisé pour cette enquête, qui proposait aux personnes interrogées à leur domicile des situations proches de celles qu'elles peuvent rencontrer dans leur vie quotidienne, afin d'évaluer leurs niveaux de compétence à l'écrit (lecture, écriture, calcul...).

Des chiffres pour éclairer les politiques

9% de la population adulte âgée de 18 à 65 ans ayant été scolarisée en France est en situation d'illettrisme,

soit **3 100 000** personnes.

(cf Insee Première, N°1044, oct 2005)

Qui sont-elles ? Sur ces 3 100 000 personnes en situation d'illettrisme

- **La moitié a plus de 45 ans.**

Attention aux idées reçues qui limitent ce phénomène aux classes d'âge les plus jeunes.

- **Plus de la moitié exerce une activité professionnelle.**

La lutte contre l'illettrisme touche donc de très près le monde du travail, de l'entreprise.

Où vivent-elles ?

- Près de **30 %** des personnes en situation d'illettrisme, soit près d'un million, **vivent dans des zones rurales**, ce qui signifie que la politique doit s'organiser sur tout le territoire.

- **10 %** vivent dans **les zones urbaines sensibles (ZUS)**.

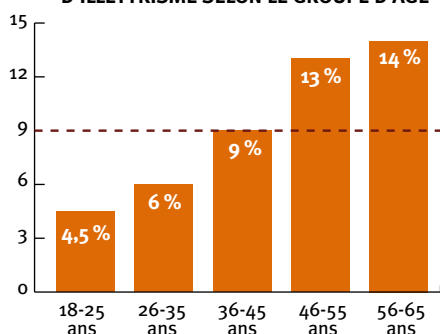
Et pour les plus jeunes ?

Les tests auxquels sont soumis les jeunes, garçons et filles, âgés de 17 ans lors de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense, organisée par les Ministères de la Défense et de l'Éducation Nationale (chiffres 2004), nous fournissent des informations :

- **4,5 %** des jeunes âgés de 17 ans se trouvent en situation d'illettrisme,

- **11 %** ont des difficultés de compréhension de l'écrit.

PROPORTION DE PERSONNES EN SITUATION D'ILLETTRISME SELON LE GROUPE D'ÂGE



* Cette enquête n'a pour l'instant pas été menée dans les régions d'Outre-Mer ni auprès des personnes en foyers, prisons...

Réunir pour mieux agir

Plus qu'un slogan, une véritable méthode de travail et d'organisation

Créée en octobre 2000, l'ANLCI mobilise et travaille avec et pour ceux qui agissent et peuvent agir au niveau institutionnel et sur le terrain pour prévenir et lutter contre l'illettrisme. Son rôle est de fédérer et d'optimiser les énergies, les actions et les moyens de tous ces décideurs et acteurs pour accroître la visibilité et l'efficacité de leur engagement.

Groupement d'intérêt public, structure souple réunissant partenaires publics et privés, elle organise le partage du travail, dans le cadre des compétences et champs d'intervention propres à chacun ; elle n'accorde pas de subventions, mais travaille à produire de la valeur ajoutée à travers un plan d'actions qui conjugue les efforts de tous. Son organisation traduit la volonté de permettre à chacun de participer aux prises de décision et de prendre part à une action commune et concertée.



Afin que chacun comprenne mieux la place qui lui revient, l'ANLCI s'est dotée dès 2003 d'un outil structurant : le **cadre national de référence**, point d'ancrage d'une politique nationale transversale, cohérente et partagée.

Lors du renouvellement de sa convention constitutive en 2005, le champ d'intervention du groupement d'intérêt public ANLCI a été confirmé et s'est élargi autour de **trois axes forts** :

Mesurer

L'ANLCI est chargée de promouvoir, tant au niveau national, territorial, que local, toutes les actions concourant à **mesurer, prévenir et agir** contre l'illettrisme et à **favoriser** l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base.

Organiser

L'ANLCI **fédère et optimise** les moyens mobilisés par l'État, les collectivités territoriales, les entreprises et la société civile dans la lutte contre l'illettrisme.

Outiller

L'ANLCI **accompagne** et aide les acteurs qui réalisent des actions de lutte contre l'illettrisme à se professionnaliser et à développer leurs compétences.

Pour rendre effectif l'accès de tous
à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base

Une structure légère et réactive

Une **équipe opérationnelle** d'une douzaine de personnes, chargés de mission nationaux et secrétariat, pour animer la politique nationale et coordonner le réseau des chargés de mission régionaux, dirigée par Marie-Thérèse Geffroy.

Des **chargés de mission régionaux**, nommés par les Préfets de région et la directrice de l'Agence, en concertation avec les Conseils régionaux, pour animer la politique régionale de lutte contre l'illettrisme, préparer et coordonner les plans d'action régionaux.

Un **conseil d'administration**, présidé par Antoine Martin, un **comité consultatif**, et un **comité scientifique et de l'évaluation** (cf. page 6).

Agir ensemble dans la durée, avec pragmatisme

L'ANLCI

Rassemble, mobilise, organise

L'ANLCI a pour vocation d'organiser le partenariat au niveau national et territorial dans tous les champs d'action que recouvre la lutte contre l'illettrisme : prévention, éducation, formation des adultes, monde du travail et de l'entreprise, insertion, action sociale, culture.

Au niveau national

Le conseil d'administration réunit ministères, organismes publics, collectivités, entreprises et partenaires sociaux pour décider des orientations. Le comité consultatif représente la société civile et rassemble tous ceux qui ont une part à prendre dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme : organisations familiales et de parents d'élèves, organisations professionnelles, syndicales et consulaires, associations et institutions associées. Le comité scientifique et de l'évaluation apporte l'appui et la vision de formateurs, chercheurs et experts.

Au niveau territorial

Dans le cadre des orientations définies par le conseil d'administration, en prenant appui sur l'équipe nationale, sur le cadre national de référence et sur les évaluations de l'illettrisme, les chargés de mission régionaux de l'ANLCI élaborent, mettent en oeuvre et assurent le suivi des plans régionaux de lutte contre l'illettrisme afin de mettre en cohérence l'action de l'Etat, de ses agences associées, des collectivités territoriales, de la société civile et des acteurs de l'économie.

En faisant connaître et partager le diagnostic régional, les objectifs stratégiques de l'action publique en région, les moyens mobilisés pour prévenir et lutter contre l'illettrisme à tous les âges de la vie, ces plans régionaux mobilisent dans la durée et de manière opérationnelle l'ensemble des acteurs.

Partage et mutualise

L'ANLCI utilise son Forum permanent des pratiques pour faire connaître et partager les pratiques qui réussissent, dans tous les domaines de la lutte contre l'illettrisme, mutualiser et valoriser ce qui marche, développer des processus de professionnalisation afin d'améliorer la qualité et l'efficacité des actions.

Une dynamique collective : près de 80 « bonnes » pratiques dans tous les champs de la lutte contre l'illettrisme ont été présentées lors de la première phase du Forum en 2005, grâce aux contributions de 900 acteurs de terrain. Un processus organisé sur l'ensemble du territoire, qui donne lieu, dès 2006, à un vaste travail dans toutes les régions, ponctué de temps forts et qui mobilisera 2 000 intervenants pour un regroupement national en juin 2007.

Une mobilisation très importante : des travaux qui couvrent les thématiques centrales dans le champ de la lutte contre l'illettrisme : prévention, formation de base en entreprise, professionnalisation des intervenants, bénévolat, action culturelle, apprentissage des compétences de base dans les dispositifs de droit commun, démarches et outils d'apprentissage, usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) en formation de base...

De nombreuses productions, sans cesse enrichies grâce à l'apport de chacun, pour que les outils opérationnels mis en place soient connus et utilisables facilement par tous.

Un mouvement d'échanges de pratiques et d'harmonisation des méthodes avec des organisations internationales et européennes (OCDE, UNESCO, Commission Européenne), et différents pays (Québec, Allemagne, Belgique, Suède, Hongrie, Angleterre...).

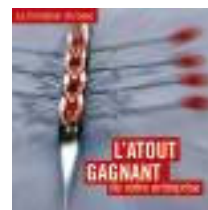
Informe, sensibilise, outille

Des services accessibles à tous :

- » Le site de l'ANLCI (www.anlci.gouv.fr) avec la cartographie de l'offre de service, le Forum des pratiques. Pour la formation de base dans l'entreprise : www.formationdebase.net.
- » Un numéro indigo Illettrisme Info service territorialisé
- » Une lettre électronique d'information ANLCI INFOS

Des réalisations et publications :

- » Lutter ensemble contre l'illettrisme, politiques et pratiques d'autres pays (octobre 2002)
- » L'évaluation des bas niveaux de compétences à l'écrit (2003)
- » La lutte contre l'illettrisme dans les régions repères 2002-2003 (2004)
- » La Formation de base, l'atout gagnant de votre entreprise (2004)
- » Référentiels et outils d'évaluation des compétences de base (2005)
- » CD-rom, DVD. Pratiques, outils, actes de la rencontre internationale du Forum permanent des pratiques (2005)
- » Action culturelle et lutte contre l'illettrisme, Editions de l'Aube, Observatoire des Politiques Culturelles – ANLCI (2006)



Pour une information complète, retrouvez les autres productions sur www.anlci.gouv.fr

Dans tous les secteurs d'activité

L'ANLCI a engagé des démarches contractuelles ciblées dans le secteur des entreprises publiques et privées ou celui de l'accompagnement des jeunes : accord cadre pour la formation de base des salariés des PME, des offices de HLM et régies de quartier, des entreprises de propriété, de l'agroalimentaire, des carrières et matériaux de construction, de l'hospitalisation privée, des agents de la fonction publique territoriale, accord cadre pour le développement du dispositif « Savoirs pour réussir » destinés aux jeunes repérés en situation d'illettrisme lors de la journée d'appel et de préparation à la défense en lien avec la Fondation des Caisses d'Epargne pour la Solidarité.

Un Conseil d'administration

Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale - ministère de la justice - ministère de la défense et anciens combattants - ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche - ministère de la jeunesse, des sports et la vie associative - ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales - ministère de la culture et de la communication - ministère de l'Outre-mer - ministère de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire - ministère délégué à la promotion de l'égalité des chances - Association des Régions de France - délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain - ANPE, agence nationale pour l'emploi - AFPA, agence nationale pour la formation professionnelle des adultes - INRP, l'institut national de recherche pédagogique - INJEP, l'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire - Agefaforia association pour la gestion du fonds d'assurance-formation des salariés du secteur agro-alimentaire - Agefos-PME, fonds d'assurance formation des salariés des petites et moyennes entreprises - Faf propreté, fonds d'assurance formation propreté - Sanofi-Aventis et sous réserve de l'accord de leurs instances délibérantes : L'assemblée des Départements de France, L'association des Maires de France - Guy Clary, Commissaire du Gouvernement - Antoine Martin, Président du Conseil d'administration

Un Comité consultatif

ACFCI assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie - AGIEM Association Générale des Institutrices des écoles et classes maternelles publiques - APCA assemblée permanente des chambres d'agriculture - APCM assemblée permanente des chambres de métiers - CJD centre des jeunes dirigeants d'entreprise - CFDT confédération française démocratique du travail - CFE CGC confédération française de l'encadrement, confédération générale des cadres - CFTC confédération française des travailleurs chrétiens - CG PME confédération générale des petites et moyennes entreprises - CGT confédération générale du travail - FNO Fédération nationale des orthophonistes - FNSEA fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles - FO force ouvrière - Les FRANCAS - FSU fédération syndicale unitaire - MEDEF mouvement des entreprises de France - UNSA union nationale des syndicats autonomes - UPA union professionnelle artisanale - FCPE fédération des conseils de parents d'élèves - PEEP fédération des parents d'élèves de l'enseignement public - UNAF union nationale des associations familiales - UNAPEL union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre - ACCES actions culturelles contre les exclusions et les ségrégations - AFEV association de la fondation étudiante pour la ville - ANACT agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail - agir ABCD - assemblée des conseils économiques et sociaux de France - assemblée des départements de France - association des maires de France - association des régions de France - association nationale des conseillers en formation continue - association nationale des directeurs et cadres de la fonction personnel - Rotary, association « savoir lire » - ATD Quart Monde - CNAM caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés - CAF caisse nationale des allocations familiales - CEMEA centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active - centre Michel Delay - centre national d'insertion par l'activité économique - CNFPT centre national de la fonction publique territoriale - CNED centre national d'enseignement à distance - CNDP centre national de documentation pédagogique - conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie - comité de liaison pour la promotion des migrants et des publics en difficulté d'insertion - conférence des directeurs d'instituts universitaires de formation des maîtres - conseil national des Missions locales - CNAM conservatoire national des arts et métiers - Croix Rouge Française - Emmaüs France - fédération de la formation professionnelle - fédération française des maisons des jeunes et de la culture - FENALI fédération nationale des ateliers de lutte contre l'illettrisme - fédération nationale de la mutualité française - fédération nationale des organismes de formation - union régional des organismes de formation en rhône alpes - FNARS fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale - FNPS fédération nationale de la presse spécialisée - fédération nationale des villes lecture - fondation caisses d'épargne pour la solidarité - fondation du crédit mutuel pour la lecture - fondation France télécom - groupe parlementaire de lutte contre l'illettrisme - Algora - ligue de l'enseignement - « lire et faire lire » - observatoire national de la lecture - OCDE organisation de coopération et de développement économiques - « quand les livres relient » - Restaurants du cœur - Secours catholique - Secours populaire français - SPS syndicat de la presse sociale - UNESCO - union peuple et culture - UNCCAS union nationale des centres communaux d'action sociale - union nationale des foyers et services pour jeunes travailleurs - UNIOPS union nationale interfédérale des œuvres privées sanitaires et sociales

Un Comité scientifique et de l'évaluation

Jean-Pierre Astolfi - Alain Bentolila - Jean-Marie Besse - Martine Blanc-Montmayeur - Marie-Christine Bordeaux - Christiane Cavet - Sylvie Cebe - Danielle Colombel - Daniel Coste - Vinnoli Delamour - Yves Guérin - France Guérin-Pace - Martine Isnard - Martine Kherroubi - Francis Lavoine - Véronique Leclercq - Hugues Lenoir - Roseline Madec - Vincent Merle - Fabrice Murat - Bruno Simon - Josiane Teissier - Daniel Verger

Une équipe nationale

Marie-Thérèse Geffroy, directrice - Hervé Fernandez, secrétaire général - Valérie Démule, agent comptable - Marie Britten, Jean-Pierre Jeantheau, Virginie Lamontagne, Elie Maroun, Eric Nedelec, Emmanuelle Unal-Canitrot, chargés de mission - Agnès Barrier, Sylvie Brugnoli, Armelle Delamplé, assistantes - Edith Kaboré, secrétaire - Claire Badel, apprentie

Des chargés de mission régionaux

ALSACE

Jacques WITOWSKI
Sous-Préfecture de Sélestat
4 allée de la 1^{ère} armée
67600 SELESTAT
Tél : 03 88 58 83 58
Fax : 03 88 58 83 68

AQUITAINE

SGAR
4 espl. Charles de Gaulle
33000 BORDEAUX
Tél : 05 56 90 65 56
Fax : 05 56 90 65 00

AUVERGNE

DRTEFP
65 bd François Mitterrand
BP 414
63011 CLERMONT-FERRAND
CEDEX
Tél : 04 73 43 14 14
Fax : 04 73 34 03 00

BASSE NORMANDIE

Mireille LERICHE
SGAR
Rue Daniel Huet
14038 CAEN CEDEX
Tél : 02 31 30 63 82
Fax : 02 31 30 65 64

BOURGOGNE

François CAUVEZ
Inspecteur d'académie
9 rue des normaliens fusillés
BP 1545 - 21035 DIJON CEDEX
Tél : 03 80 68 13 02
Fax : 03 80 68 13 19

BRETAGNE

Michel BENQUET
DRTEFP
13615 rue Dupont des Loges
35031 RENNES CEDEX
Tél : 02 23 42 00 00
Fax : 02 99 30 46 00

CENTRE

Jean-Christophe RALEMA
GIP ALPHA CENTRE
10 rue Saint-Etienne
45000 ORLEANS
Tél : 02 38 77 83 39
Fax : 02 38 62 77 74

CHAMPAGNE ARDENNE

Guy CHAPRON
SGAR
1 cours d'Ormesson
51036 CHALON-EN-
CHAMPAGNE
Tél : 03 26 26 12 80
Fax : 03 26 26 12 53

CORSE

Marie-Françoise BALDACCI
DRTEFP
2 chemin de Loretto
BP 332
20180 AJACCIO CEDEX 01
Tél : 04 95 23 90 14
Fax : 04 95 23 90 05

FRANCHE-COMTE

Sylvie NARDIN
DRTEFP
48 avenue Clemenceau
BP 1115
25 000 BESANÇON
Tél : 03 81 65 83 12
Fax : 03 81 83 08 56

GUADELOUPE

Claudy MOVREL-VILOIN
Rectorat de l'académie
de Guadeloupe
Boulevard de l'Union
97139 ABYMES
Tél : 05 90 21 65 13
Fax : 05 90 21 64 03

GUYANE

Florence FOURY
CFAES - DPLI
32 bis rue Lieutenant Becker
BP 296
97324 CAYENNE CEDEX
Tél : 05 94 31 83 68
Fax : 05 94 30 67 18

HAUTE NORMANDIE

Danielle COLOMBEL
MIREB
98 avenue de Bretagne
76100 ROUEN
Tél : 02 32 18 49 30
Fax : 02 32 18 49 31

ILE DE FRANCE

Sonia SEHIL
CARIF
16 avenue Jean Moulin
75014 PARIS
Tél : 01 56 53 32 73
Fax : 01 56 53 32 33

LANGUEDOC ROUSSILLON

Oualî SI AMER
SGAR
Pl. des Martyrs de la Résistance
34062 MONTPELLIER CEDEX 2
Tél : 04 67 61 84 51
Fax : 04 67 61 69 33

LIMOUSIN

GIP Prisme Limousin
19, bld de la Corderie
87000 LIMOGES
Tél : 05 55 10 00 35
Fax : 05 55 10 00 36

LORRAINE

Philippe BARBILLON
DRTEFP
10 rue Mazagran
54000 NANCY
Tél : 03 83 30 89 76
Fax : 03 83 30 89 79

MARTINIQUE

Licia BOUR
Préfecture de Martinique
Rue Victor Sévère - BP 647-648
97262 FORT DE FRANCE
Tél : 05 96 63 83 80
Fax : 05 96 71 40 29

MAYOTTE

DTEFP
Place Mariage - BP 174
97600 MAMOUDZOU
Tél : 02 69 61 98 90
Fax : 02 69 61 03 37

MIDI PYRENEES

Anne MARTY
SGAR
Place Saint-Etienne
31038 TOULOUSE
Tél : 05 34 45 34 45
Fax : 05 34 45 33 06

NORD PAS DE CALAIS

Nathalie SAYSSET
C2RP
Immeuble le Vendôme
50 rue Gustave-Delory
59800 LILLE
Tel : 03 20 90 73 31

PAYS DE LA LOIRE

Chantal DAGAULT
SGAR
6 quai Ceineray - BP 33515
44035 NANTES CEDEX
Tél : 02 40 08 64 73
Fax : 02 40 47 90 70

PICARDIE

Xavier GUERIN
SGAR
6 rue Debray
80020 AMIENS
Tél : 03 22 33 84 11

POITOU - CHARENTE

Patrice RIOU
GIP Qualité de la formation de
Poitou-Charente
22 bis rue Arsène Orillard
BP 393
86010 POITIERS CEDEX
Tél : 05 49 50 37 55
Fax : 05 49 88 73 27

PROVENCE ALPES

COTE D'AZUR
Guylaine COSTANTINO
CDDP 13
19 rue des Gardians
13014 MARSEILLE CEDEX 08
Tél/fax : 04 91 58 82 45

REUNION

Paul SOUPE
CARIF - OREF
BP 62
97462 SAINT-DENIS CEDEX
Tél : 02 62 28 30 47
Fax : 02 62 28 04 00/44

RHONE ALPES

SGAR
31, rue Mazenod
69426 LYON CEDEX 03
Tel : 04 72 61 60 60
Fax : 04 78 60 41 37

50 centres ressources illettrisme

ALSACE CRAPT-CARRLI 03 88 23 83 23, <http://craip.fr>, **PAPYRUS** : 03 89 56 27 74 **AQUITAINE** CLAP/CRl Aquitaine : 05 55 01 56 90, www.clap-so.org **AUVERGNE** CRl Auvergne 04 73 90 48 16 **BOURGOGNE** CDDP de la Nièvre 03 86 61 45 90, C2R Bourgogne : 03 80 54 14 14, www.c2r-bourgogne.org **BRETAGNE** GREF-BRETAGNE 02 99 54 79 00, www.gref-bretagne.com **CENTRE** CRIA 41 - 02 54 43 40 84, CRIA 36 - 02 54 24 01 32, SCRIPT-CAFOC 02 38 83 48 40, CRIA 45 - 02 38 63 77 22, CRIA 28 - 02 37 88 39 99, CRIA 37 - 02 47 47 12 87, CRIA 18 - 02 48 27 52 05 **CHAMPAGNE ARDENNE** ARIFOR 03 26 21 83 20, www.arifor.fr/ www.illettrisme-ressources.com **CORSE** CRAI 04 95 10 69 30, <http://crai-corse.org> **GUADELOUPE** Lzi, lieu d'information sur l'illettrisme 05 90 89 33 94, CARIF-OREF 05 90 99 35 30, www.carif-oref-gpe.com **GUYANE** DPLI 05 94 31 83 68, www.dpliguyane.org **ILE-DE-FRANCE** ICI ET LA 01 69 36 00 60, ALCI 77 - 01 64 52 05 03, <http://alci77.club.fr/index.htm> **REUNION** CARIF OREF-CIRILLE 02 62 28 30 47, www.runformation.org **LANGUEDOC ROUSSILLON** CRIR-CARIF 04 67 73 00 36, www.cariflr.fr/, ALCI 34 - 04 67 73 00 36, ALTERCITÉ 04 68 72 02 99 **LIMOUSIN** Prisme Limousin 05 55 79 36 00, www.prisme-limousin.fr/ **LORRAINE** CRl 55 - 03 29 78 81 57, CRCl MOSELLE 03 87 36 40 74, CRDI 03 29 31 88 20, CRIL 54 - 03 83 97 01 34 **MARTINIQUE** AGEFMA 05 96 71 11 02, www.carif.mq **MIDI PYRENEES** BPS 05 62 24 32 98, www.bps.asso.fr **NORD-PAS DE CALAIS** C2RP 03 20 90 73 14, www.c2rp.fr **BASSE NORMANDIE** ERREFOM 02 31 46 91 10, www.errefom.info **HAUTE NORMANDIE** MIREB CRIA 02 32 18 49 30, www.mireb.cria-hn.org **PAYS DE LA LOIRE** CDDP de Laval 02 43 68 08 83, CDRP 02 43 81 43 70, <http://cddp49.crdp-nantes.cndp.fr>, ADL CRl 49 **MAINE ET LOIRE** 02 41 79 07 15, CDDP Maine et Loire 02 41 66 91 31, CAFOC de Nantes : 02 40 35 94 10, www.cafoc.ac-nantes.fr **PICARDIE** URLIP 02 22 92 85 85 **POITOU-CHARENTES** GIP Qualité de la Formation 05 49 50 32 90 **PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR** CRIA PACA 04 91 08 49 89, www.illettrisme.org **RHONE-ALPES** CRIA 74 - 04 50 25 15 15, www.cria74.org, ESPACE FORMATEURS 04 72 77 05 13, www.espace-formateurs.org, IRIS 04 76 40 16 00, <http://perso.wanadoo.fr/cr38.iris>, CRl 73-CDDP Savoie 04 79 68 65 10 www.crdp.ac-grenoble.fr/cddp73; Centre Ressources "Italiques" - 04 77 32 74 85, www.italiques.cif42.org, Centre de Ressources 26 & 07 - 04 75 46 04 71, <http://perso.wanadoo.fr/c.ress.26.07>, ECRIT 01 - 04 74 23 36 59

Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme

1, place de l'Ecole - BP 7082 - 69348 LYON CEDEX 7 - FRANCE
Tel. + 33 (0)4 37 37 16 80 - Fax. + 33 (0)4 37 37 16 81

Pour obtenir une information locale, un conseil, un contact :

► N° Indigo **0 820 33 34 35**

0,118 € TTC / MN



On peut lutter contre l'illettrisme
www.anlci.gov.fr